ID: 027-242700607-20230404-2023_0115-DE

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°30

Date de convocation : le 28 mars 2023. Date d'affichage : le 28 mars 2023.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 04 avril 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle du Haut Phare – LE NEUBOURG. ➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice: 55

Présents: 45

Pouvoir (s): 6

Toutes les communes étaient représentées sauf : LA PYLE - SAINT MESLIN-DU-BOSC - VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance – Excusée POUVOIR: Benoît HENNART - QUITTEBEUF	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise- Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE PRES LE	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
NEUBOURG		
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	DOGGIND COMPTICATE - EXCERGE
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Absent	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC DU THEIL	VALLEE Laurent	NOOSSIAO Tahii - Absent
	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud	
	CHEVALIER Marie-Noëlle – ONFRAY Didier.	
	DAVOUST Francis - Excusé : POUVOIR Arnaud CHEUX	
	DETAILLE Edouard - Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ	
	LE MERRER Anita - Excusée : POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
	LEROY Hélène - Excusée : POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER	
	LOPEZ Brigitte – Excusée	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN DU BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE LA	BUYZE Jacky	OCCENTENCE FISCENT
COMMANDERIE	LARGESSE Jacky - Excusé : POUVOIR Jacky LARGESSE	
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle- Excusée
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues	GACCITOIS ISABElle- Excusee
	FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe - Excusé	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	Transport of the Control of the Cont
VITOT	LELARGE Joël	BRIANT William - Excusé
	ELEMINOL JUGI	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°30

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Objet: MARCHE D'ETUDE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEMANDE DE SUBVENTION.

Le lancement de l'étude de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes a été validé lors du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022. Pour rappel, cette étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques, administratives et organisationnelles d'un transfert à la Communauté de Communes.

L'étude sera réalisée en 2 tranches, sur 18 mois environ : une tranche ferme (diagnostic, choix d'un niveau de service, choix d'un scénario de transfert) et une tranche optionnelle (accompagnement aux prises de compétences). La consultation a été réalisée entre fin novembre 2022 et mi-janvier 2023. L'étude devrait débuter à la fin du premier trimestre 2023 et se terminer au second semestre 2024.

Après analyse des offres, et avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres, il a été décidé de retenir le groupement COGITE-TENEO pour la réalisation de l'étude, pour un montant maximum de 78 800 € HT, soit de 94 560 euros TTC.

Par ailleurs, cette étude peut faire l'objet de subventions auprès de partenaires tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Eure et de tout autre organisme pouvant intervenir financièrement. Il est donc proposé de solliciter l'octroi de subventions dans le cadre de cette étude. L'étude sera financée au maximum à 80% du montant total HT.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Vu la délibération du conseil communautaire n°10 en date du 18 octobre 2022 portant sur le lancement de l'étude de transfert des compétences assainissement collectif et eau potable,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2023.

Vu l'avis du bureau en date du 27 mars 2023.

Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus.
- décide de présenter des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département de l'Eure et de tout autre organisme pour la réalisation de l'étude de transfert des compétences assainissement collectif et eau potable pour un montant maximum du marché de 78 800 € HT.
- autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les sommes sont inscrites au budget général 2023 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance Jérôme HENON

Le Président, Jean-Paul LEGENDRE

Page 2 sur 2